

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT ET D'UTILISATION

ARTICLE 1. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales d'abonnement et d'utilisation (les « CGAU ») de la société Predictice, Société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 817 618 051 et ayant son siège social au 144 avenue Charles de Gaulle, 92200, Neuilly-sur-Seine (« Predictice »), décrivent les **relations contractuelles** entre Predictice et le Client, ainsi que les **règles d'utilisation** de la Plateforme.

Predictice a développé une plateforme de recherche et d'analyse de l'information juridique à destination des professionnels du droit ainsi que des outils d'intelligence artificielle générative. Les services de Predictice sont accessibles à partir du site : predictice.com.

Le Client ne pourra souscrire à un Abonnement et accéder aux Services que s'il accepte les CGAU, ce qu'il reconnaît et accepte.

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

Abonnement désigne la souscription par le Client aux Services pour une certaine durée et un nombre déterminé d'Utilisateurs Finaux.

Assistant désigne l'outil « Assistant » basé sur des modèles d'intelligence artificielle générative.

Client désigne la personne physique ou morale (par l'intermédiaire de son représentant) qui souscrit un Abonnement ou une Période d'essai et accepte les CGAU.

Hébergement désigne l'hébergement de la Plateforme sur des serveurs externes.

Identifiant désigne les codes d'accès et le mot de passe d'un Utilisateur Final

permettant d'accéder aux Services.

Informations ensemble d'actualités, informations, contenus (textes, images, données, contenus sonores, audiovisuels ou multimédias, etc.), bases de données, fonds documentaires et/ou moteurs de recherches mis à la disposition des Clients par Predictice dans le cadre des Services.

Période d'essai désigne la possibilité, pour Predictice, de faire bénéficier d'une période de découverte gratuite de la Plateforme et de ses Services, pour une durée indiquée lors de l'inscription, à sa discrétion, à certains professionnels du droit.

Plateforme désigne la plateforme éditée par Predictice à l'adresse : predictice.com, donnant accès aux différentes Fonctionnalités.

Services désignent notamment, les fonctionnalités de recherche, de lecture, d'analyse de l'information juridique ainsi que la fonctionnalité de stockage de documents intitulée Mes Documents et d'Assistant telles que décrites aux articles 5.2.2.1 et 5.2.2.2 (les "Fonctionnalités"), ainsi que, plus généralement, l'accès à la Plateforme, à son support et à sa maintenance.

Utilisateur(s) Final(aux) désigne toute personne physique, salariée, mandataire social ou collaborateur du Client, autorisée par les présentes CGAU à utiliser les Services dans le cadre de l'Abonnement souscrit par le Client, par le biais d'un Identifiant.

ARTICLE 3. OBJET

Les CGAU fixent les conditions de fourniture des Services par Predictice au Client en contrepartie du paiement par le Client du prix convenu et du respect des limites d'utilisation des Services.

Elles sont applicables à la souscription de tout type d'Abonnement et à la Période d'essai, ainsi que dans le cadre de l'utilisation et consultation de la Plateforme.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR - DURÉE

Les CGAU s'appliquent à tout Abonnement ainsi qu'à la Période d'essai. Par principe, l'Abonnement est d'**une durée de douze (12) mois, tacitement reconductible** par périodes successives de douze (12) mois.

Le Client peut également s'engager pour des périodes plus longues tacitement reconductibles.

ARTICLE 5. LES ABONNEMENTS ET SERVICES

5.1 Période d'essai

Predictice peut proposer à certains professionnels du droit de disposer d'une Période d'essai sans engagement. La Période d'essai n'est pas renouvelable. La suppression du compte permettant de bénéficier de la Période d'essai durant ladite période entraîne la fin de cette dernière.

Predictice se réserve le droit de refuser ou d'abréger toute Période d'essai en cas de violation par le Client du périmètre des droits d'utilisation, des conditions d'utilisation des Services et plus généralement d'un manquement aux présentes CGAU ou encore en cas de tentative d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité logique de la Plateforme.

5.2 Les Abonnements

Predictice propose plusieurs offres d'Abonnements.

Les Abonnements tiennent compte du nombre d'avocats ou juristes au sein du Client personne morale. Suivant l'Abonnement choisi et le nombre d'Utilisateurs Finaux, les tarifs et services peuvent varier.

Pour plus d'informations concernant les Abonnements, nous vous invitons à prendre contact avec notre service commercial.

5.3 Contenu des Services

Les Services comprennent un accès à la Plateforme pour un nombre défini de comptes et, sauf indications contraires dans le Devis, les Fonctionnalités suivantes.

- La fonctionnalité de recherche et de consultation sur la Plateforme, dont la base de données comprend des décisions de justice, des analyses statistiques du contentieux, des actualités juridiques, de la documentation officielle ainsi que des informations sur les cabinets d'avocats et les entreprises.
- La possibilité de demander, en nombre limité selon l'Abonnement, à Predictice la communication d'une décision qui ne serait pas dans la base de données ainsi que d'extrait K-bis, sans obligation de résultat de la part de Predictice. Une demande est formulée par Predictice auprès du greffe de la juridiction concernée.
- Les fonctionnalités de résumé automatique et de chronologie des décisions de justice.

- Un espace de stockage de documents d'un (1) gigabit (GB) sur la Plateforme. Des outils de productivité pour travailler sur des documents internes, tels que le scan, le comparateur de documents et l'outil de résumé.
- L'outil Assistant basé sur l'intelligence artificielle générative permettant (i) d'obtenir des réponses à des questions juridiques, (ii) de faire des recherches de jurisprudence (iii) de poser des questions en tenant compte, le cas échéant, des éléments intégrés dans les documents importés par les Utilisateurs Finaux.
- Le paramétrage de l'envoi d'une veille sur-mesure suivant des caractéristiques choisies par les Utilisateurs Finaux et la possibilité de créer des alertes sur des sujets spécifiques.

Selon l'Abonnement, les Services peuvent inclure des Fonctionnalités additionnelles précisées dans le Devis accepté par le Client.

Ces Fonctionnalités pourront notamment être des fonctionnalités de traduction ou de rédaction de documents.

En fonction de l'Abonnement souscrit par le Client, il pourra également, sur demande et sur devis connecter Assistant à sa base de données dans les conditions dans le Devis et à l'article 5.3.

Le Client peut également bénéficier, sur demande auprès de Predictice et sur devis, de prestation additionnelle de formation et/ou de personnalisation des Services.

Predictice se réserve le droit de remplacer une Fonctionnalité des Services par une autre équivalente en termes de qualité et en contenus. Le Client en est préalablement informé et conserve la possibilité de demander la résiliation de l'Abonnement dans les conditions prévues à l'article 9.

Les Services proposés par Predictice sont en constante amélioration et peuvent être amenés à évoluer. Predictice informera le Client par email, par le biais d'une notification sur la Plateforme et/ou via une alerte sur le compte du Client et des Utilisateurs Finaux de toute nouvelle fonctionnalité qui pourra soit être proposée moyennant un coût supplémentaire, soit intégrée en cours d'Abonnement sans coût supplémentaire à la discrétion de Predictice.

5.4 L'outil Assistant et la possibilité de personnalisation

Assistant repose sur un processus de génération augmentée de récupération basé sur un grand modèle de langage (« large language model » ou « LLM ») et permet de répondre à des questions juridiques en citant ses sources.

Lorsque l'Utilisateur a importé des documents sur la Plateforme, Assistant peut les utiliser afin de répondre aux questions de l'Utilisateur. En aucun cas les données des documents importés ne viennent constituer la base de données commune d'Assistant.

Assistant n'a en aucun cas vocation à remplacer l'expertise d'un professionnel du droit et n'est pas infaillible. Nous recommandons de vérifier les sources sur

lesquelles se fondent Assistant, les textes et réglementations en vigueur et/ou de consulter un professionnel du droit avant tout usage d'information ou document générés par Assistant.

Predictice ne saurait être tenue responsable pour toute erreur, omission et conséquence concernant l'usage d'Assistant et des éléments générés par l'Utilisateur.

Le Client peut connecter Assistant à une ou plusieurs bases de données. Le projet de connexion nécessite une phase de pilotage du projet et une phase d'intégration qui seront définies dans le Devis.

Pour en savoir plus sur les sources constituant la base de données d'Assistant et notre approche en matière de données personnelles nous vous invitons à consulter nos politiques relatives à la protection des données personnelles et à la sécurité.

ARTICLE 6. SOUSCRIPTION ET MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA PLATEFORME

6.1 Souscription

Le Client souscrit un Abonnement en acceptant les présentes CGAU par le biais d'une signature. Les CGAU sont mises à la disposition du Client lors de toute souscription d'Abonnement. Les CGAU sont opposables au Client qui reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir expressément acceptées sans réserve avant de valider la souscription à son Abonnement.

L'acceptation des CGAU vaut acceptation du prix explicité lors de la souscription (sur le site predictice.com ou, le cas échéant, dans le Devis).

Les CGAU constituent avec, le cas échéant le Devis signé, le courriel de confirmation de la souscription d'Abonnement ou les factures, les documents contractuels opposables au Client, à l'exclusion de tout autre, notamment de ses propres conditions générales d'achat et/ou de ses propres bons de commandes.

6.2 Accès aux services

. Création d'un compte temporaire (Période d'essai)

Afin de créer un compte temporaire pour la Période d'essai, il conviendra de :

- remplir un formulaire permettant d'activer la Période d'essai et de créer un compte via lequel le Client aura accès aux Services prévus dans le cadre de l'Abonnement de base,
- confirmer la création du compte via un sms adressé par Predictice au numéro

référéncé dans le formulaire,

- se connecter à son compte temporaire avec l'adresse mail mentionnée dans le formulaire et un mot de passe choisi par le Client.

Les identifiants de l'utilisateur d'un compte temporaire lui sont personnels et ne doivent pas être divulgués à un tiers. Une seule Période d'essai peut être souscrite par personne ou entité juridique. Si Predictice identifie de multiples créations de comptes pour une même personne physique ou entité juridique, Predictice se réserve le droit de refuser ou d'interrompre ladite Période d'essai. L'offre concernant la Période d'essai en vigueur est celle affichée sur la Plateforme au jour de la souscription.

. Création d'un compte à la suite d'un Abonnement

Le Client dispose d'un accès et d'un droit d'utilisation non exclusif et non transmissible de la Plateforme, pour chaque Utilisateur Final, pendant la durée de l'Abonnement.

Les Services ne sont accessibles qu'aux seuls Utilisateurs Finaux. Tout usage de l'accès du Client aux Services par une personne non autorisée engage la responsabilité du Client.

Après ouverture par Predictice des accès à la Plateforme au Client, ce dernier sera responsable de l'attribution des accès disponibles en fonction de son Abonnement aux Utilisateurs Finaux.

Predictice peut transmettre par courriel au Client, et plus particulièrement à la personne considérée comme référente, toutes les communications relatives à la Plateforme ou aux mises à jour éventuelles des Services et CGAU.

Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour que le Client et ses Utilisateurs Finaux conservent secrets les Identifiants et à ce qu'ils ne soient pas divulgués sous quelque forme que ce soit à d'autres personnes que les Utilisateurs Finaux. Le Client est entièrement responsable de l'utilisation et de la conservation des Identifiants. Le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès au Service en Ligne. Le prêt, le partage, le transfert ou la vente d'Identifiants sont interdits et ne seront pas opposables à Predictice. Dans le cas où le Client ou l'Utilisateur Final soupçonnerait un tiers d'avoir connaissance de ses Identifiants, l'Utilisateur Final doit modifier son mot de passe. Le Client s'engage à informer sans délai Predictice de toute perte, vol ou utilisation non autorisée des Identifiants de ses Utilisateurs Finaux afin que Predictice puisse prendre sans délai toute mesure adaptée en vue d'y remédier.

Le Client sera tenu pour responsable de toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée des Identifiants par un Utilisateur Final et de leurs conséquences et notamment d'un usage non conforme des Services.

6.3 Disponibilité et maintenance

La Plateforme est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force

majeure ou d'événements hors du contrôle de Predictice, de pannes éventuelles, d'aléas techniques et sous réserve des interventions de maintenance et de mises à jour nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme. Predictice fera le cas échéant ses meilleurs efforts pour que l'accès à la Plateforme soit rétabli dans un délai raisonnable. L'Utilisateur Final est informé que les Services pourront être suspendus sans préavis pour ces opérations de maintenance et de mises à jour.

6.4 Sécurité

Predictice met en œuvre des mesures de sécurité nécessaires pour permettre au Client de naviguer sur la Plateforme.

Predictice met en place des mesures physiques, techniques, informatiques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité du Site, des Services et de toute donnée y figurant.

Predictice se réserve le droit de suspendre immédiatement et sans préavis l'accès aux Services en cas de force majeure, tentative d'intrusion ou d'atteinte à la sécurité de la Plateforme.

6.5 Conditions d'utilisation des Services

Les Fonctionnalités mises à la disposition de l'Utilisateur Final par Predictice dans le cadre de son Abonnement ainsi que tout le contenu sur la Plateforme sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Aucune Fonctionnalité des Services, et notamment celles concernant les fonctions d'impression, de téléchargement, et/ou d'envoi par courriel, ne saurait être utilisée par le Client et/ou ses Utilisateurs Finaux en dehors des limites et conditions prévues par la présente licence d'utilisation.

Predictice accorde au Client **une licence personnelle**, restreinte, non exclusive, non cessible et non transférable à des tiers, sans droit de sous-licencier, permettant l'accès et l'utilisation des Services au Client et aux Utilisateurs Finaux, dans les conditions et limites ci-après définies.

Le Client et tout Utilisateur Final s'engagent expressément :

- à n'utiliser rigoureusement les Services ainsi que les Fonctionnalités, que pour ses besoins propres ;
- à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par Predictice sur la Plateforme ou sur les Fonctionnalités et plus généralement les Services ;
- à ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des Fonctionnalités et/ou au moyen des Services, une base de données visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable, à des personnes non autorisées, et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des informations aux fins d'aider une personne à

reconstituer, en tout ou partie, une telle base de données ou un service équivalent ;

- à ne pas utiliser la dénomination « Predictice », sans l'autorisation préalable et expresse de Predictice ;
- à faire respecter l'étendue de ces obligations par tous les Utilisateurs Finaux autorisés.

Toute autre utilisation est expressément réservée par Predictice, notamment toute extraction substantielle des Informations, toute reproduction, communication, distribution, vente, louage des Informations à destination de tiers, toute adaptation ou traduction des Informations, toute utilisation des Informations sous forme de panoramas de presse ou toute activité de fouille de texte ou de données.

Le Client et l'Utilisateur Final s'assurent que les caractéristiques techniques du matériel et des logiciels qu'ils utilisent leur permettent un accès à la Plateforme et aux Services liés à l'Abonnement dans de bonnes conditions et prennent toutes mesures appropriées pour être protégé d'une contamination par d'éventuels virus ou programmes pouvant altérer leurs données ou matériel.

ARTICLE 7. CONDITIONS FINANCIERES DES ABONNEMENTS (hors Période d'essai)

7.1 Prix et révision

Le prix que le Client s'engage à régler à Predictice en contrepartie d'une part, du droit d'utilisation de la Plateforme et d'autre part, de l'accès aux Services, est soit accepté sur la Plateforme lors de l'inscription soit défini sur le Devis accepté par le Client le cas échéant.

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes. Le montant de ces taxes est indiqué lors de la souscription à un Abonnement. Les prix toutes taxes comprises tiennent compte de la TVA applicable au jour de la souscription à un Abonnement.

Predictice se réserve le droit de réviser la tarification en cours de contrat. Dans l'hypothèse où le tarif d'un Abonnement serait révisé, le Client en serait informé par courrier électronique au moins quinze (15) jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. Ces nouveaux tarifs ne s'appliquent qu'à partir de la date de reconduction de l'Abonnement.

À défaut de réponse de la part du Client avant l'entrée en vigueur de la révision tarifaire, lors de l'échéance de son Abonnement, le Client sera réputé l'avoir acceptée.

En cas de refus exprès formulé par le Client avant l'entrée en vigueur de la révision tarifaire, l'Abonnement prendra fin de plein droit et sans autre formalité à son échéance.

7.2 Modalités de règlement

Les factures seront adressées exclusivement sous format électronique par Predictice au Client par courriel ou mis à disposition dans l'onglet « Mon compte » de la plateforme et sont payables par virement bancaire ou prélèvement bancaire.

En fournissant vos informations de paiement et en confirmant ce paiement, vous autorisez :

(A) Predictice et Stripe, notre prestataire de services de paiement et/ou PPRO, son prestataire de services local, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et

(B) votre banque à débiter votre compte conformément à ces instructions. Vous avez, entre autres, le droit de vous faire rembourser par votre banque selon les modalités et conditions du contrat conclu avec votre banque. La demande de remboursement doit être soumise dans un délai de 8 semaines à compter de la date à laquelle votre compte a été débité. Vos droits sont expliqués dans une déclaration disponible auprès de votre banque. Vous acceptez de recevoir des notifications des débits à venir dans les 2 jours précédant leur réalisation.

Dans le cadre d'un abonnement souscrit entre le Client et la société Wolters Kluwer France (WKF), il convient de se référer au Conditions Générales d'Abonnement et d'Utilisation propres acceptées lors de la signature du Devis lié.

En cas d'ajout d'un Utilisateur Final en cours d'Abonnement, le contrat d'Abonnement de référence reste l'Abonnement initial, actualisé avec le nombre d'accès souhaité. L'Abonnement supplémentaire débute à la prochaine échéance de l'Abonnement initial et la facturation s'effectue le mois suivant en même temps que l'Abonnement initial.

En cas de paiement annuel, toute facture sera payable par le Client dans son intégralité dans les trente (30) jours suivants son envoi au Client. Predictice pourra proposer un paiement mensualisé de l'Abonnement annuel au Client. Dans ce cas, toute facture sera payable par le Client dans son intégralité au jour anniversaire de sa souscription et à une fréquence mensuelle.

7.3 Incident de paiement

En cas d'incident de paiement à l'échéance convenue, le Client (i) se verra appliquer, sans qu'une lettre de rappel soit nécessaire, des pénalités de retard d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, calculé par mensualité, (ii) sera de plein droit débiteur, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, conformément aux articles L.441-6 I. et D.441-5 du Code de commerce, sauf justification de frais plus élevés.

ARTICLE 8. FIN DE L'ABONNEMENT

Le Client peut résilier l'Abonnement à tout moment et jusqu'à **trois (3) mois** avant l'expiration de la période d'Abonnement en cours, par **lettre recommandée avec accusé de réception** au siège social de Predictice dont l'adresse est mentionnée en haut des CGAU.

La résiliation ne sera effective qu'à partir de la date d'échéance de l'Abonnement.

ARTICLE 9. MANQUEMENT DE L'UNE DES PARTIES

L'Abonnement aux Services pourra être résilié automatiquement et de plein droit par l'une des Parties dans l'hypothèse où l'autre Partie ne respecterait pas les obligations mises à sa charge.

La résiliation de l'Abonnement sera effective à l'expiration d'un délai de dix (10) jours :

- de violation par le Client du périmètre des droits d'utilisation / des conditions d'utilisation des Services ;
- de tentative d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité logique de la Plateforme.

Toutes connexions simultanées constatées sur la Plateforme ou activités sur la Plateforme dépassant un niveau d'activité conforme à son Abonnement peuvent donner lieu à l'interruption des Services ou à l'application d'office de frais correspondants aux Services utilisés indûment. Il est expressément convenu entre les Parties d'exclure l'application de l'article 1226 du Code civil, la seule possibilité de résolution ou de résiliation étant donc la mise en œuvre de la clause résolutoire à l'alinéa précédent.

En cas de résiliation anticipée de l'Abonnement et ce quelle que soit sa cause, toutes les sommes restant dues par le Client seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à Predictice.

ARTICLE 10. CONSÉQUENCES DE LA FIN DE L'ABONNEMENT

Le Client doit cesser toute utilisation des Services de la Plateforme au terme de l'Abonnement.

Predictice ne conserve aucun document de l'onglet « Mes documents » de l'Utilisateur Final au terme de l'Abonnement et il incombe au Client de récupérer les documents importés et générés et le cas échéant, suivant l'Abonnement, créés et traduits préalablement la date de fin effective de l'Abonnement.

ARTICLE 11. CONTACT CLIENT – SUPPORT

Pour une assistance technique, les prestations additionnelles, de formation et de personnalisation, ou pour des questions de facturation, le Client pourra contacter Predictice aux jours et heures ouvrables :

- par courriel à l'adresse suivante contact@predictice.com ;
- par téléphone au numéro suivant 01 84 60 02 21 ;
- ou au moyen du formulaire de contact ou du module de messagerie instantanée accessibles depuis la Plateforme.

Tout problème lié à l'accès à Internet ou la configuration du matériel du Client n'est pas couvert par l'assistance Client.

ARTICLE 12. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Predictice s'engage à appliquer de manière stricte les réglementations en matière de protection des données personnelles à savoir notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée (dite Loi Informatique et Libertés) ainsi qu'au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données (le « RGPD »).

Aussi, nous invitons les Clients à lire avec attention la politique relative à la protection des données personnelles de Predictice qui a pour objectif de définir les règles applicables à la collecte et au traitement de ces données mais également d'informer sur l'exercice des droits.

Pour toute demande d'information, il convient d'utiliser l'adresse e-mail suivante : rgpd@predictice.com, en précisant la référence client et/ou à consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Certaines des données collectées et traitées par Predictice sont nécessaires pour permettre à Predictice de poursuivre les finalités décrites dans cette politique de confidentialité, et notamment pour la fourniture des Services ou la gestion des Abonnements.

Leur non-communication est en conséquence notamment susceptible d'empêcher la fourniture par Predictice des Services, en particulier la

consultation de la Plateforme. Predictice ne pourra être tenue responsable d'un tel empêchement en cas de refus de communication des données par le Client et/ou l'Utilisateur.

ARTICLE 13. COOKIES

La Politique de Cookie disponible sur la Plateforme fournit aux Clients des informations sur la façon dont Predictice et des tiers peuvent utiliser des « cookies » ou « traceurs ».

Le recours à certains traceurs ou cookies est nécessaire pour permettre au Client et à l'Utilisateur d'accéder aux Services et à l'espace client. Predictice ne pourra être tenue responsable en cas d'impossibilité d'accès aux Services ou à l'espace client précité qui serait consécutive à une opposition à l'utilisation de ces traceurs ou cookies par le Client et/ou l'Utilisateur.

ARTICLE 14. RESPONSABILITÉ

Le Client est seul responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des Informations et des Fonctionnalités fournies par Predictice, mais aussi des actes et conseils qu'il en déduit ou émet.

Le Client est également responsable de l'utilisation qui est faite par l'Utilisateur Final de la Plateforme et des Services et de l'exploitation conforme des Informations et résultats. Predictice ne peut être tenu pour responsable pour toute erreur, omission et conséquences d'utilisation concernant les Informations et résultats.

Le Client, en sa qualité de professionnel du droit, se doit de vérifier les sources sur lesquelles se fondent Assistant, les textes et réglementations en vigueur avant tout usage d'information ou document générés par les Fonctionnalités. Dans le cas où le Client ne serait pas un professionnel du droit, il incombe au Client de se rapprocher d'un professionnel du droit afin de vérifier les Informations et résultats. L'utilisation et l'exploitation des Informations et résultats issus des Fonctionnalités par le Client se font donc sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls, y compris concernant l'utilisation des liens sur les réseaux sociaux et liens hypertextes.

Predictice rappelle tant que de besoin que la Plateforme, et en particulier Assistant, ne remplace pas un professionnel du droit et n'est pas infaillible. À ce titre, il est précisé que Predictice n'a pas vocation à se substituer au Client pour effectuer des recherches et/ou interpréter les questions du Client ou analyser les Informations obtenues au moyen des Fonctionnalités.

En aucun cas, Predictice n'engagera sa responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient être causés par les Informations issues de la Plateforme.

L'importation sur la Plateforme de documents non anonymisés ou confidentiels est au seul risque du Client. Predictice ne saurait être tenu responsable de tout document importé sur la Plateforme par le Client ou l'Utilisateur Final. Le Client garantit Predictice contre toute action de titulaires de droits de propriété intellectuelle sur des documents importés et notamment contre toute action en contrefaçon, parasitisme et concurrence déloyale. Dans le cas d'une pareille action contre Predictice, le Client prendra à sa charge tout frais pouvant découler de ce préjudice.

Sous réserve de ce qui précède, la responsabilité de Predictice est limitée aux seuls dommages directs qui sont causés par un manquement de sa part et Predictice ne saurait aucunement être tenue responsable des dommages indirects ou imprévisibles ou des dommages pouvant résulter de l'utilisation de la Plateforme par le Client. De convention expresse entre les Parties, est considéré comme préjudice indirect notamment tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, de données, de clientèle, ainsi que toute action dirigée par un tiers contre le Client.

En tout état de cause, si la responsabilité de Predictice était engagée par le Client au titre de l'Abonnement pour les dommages directs subis par le Client, le droit à réparation de celui-ci par année contractuelle serait limité, toutes causes et préjudices confondus, en cumulé, au montant des douze (12) derniers mois d'Abonnement perçu par Predictice.

ARTICLE 15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Predictice fournit une base de données protégeable en tant que telle par des droits de propriété intellectuelle au titre des articles L.112-1 et suivants et L.341-1 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle. Seuls les droits spécifiquement mentionnés au sein des CGAU sont accordés au Client et à l'Utilisateur Final. En particulier, Predictice est titulaire de droits de propriété intellectuelle tant sur la Plateforme en tant que base de données, sur les codes, algorithmes, que sur les mises à jour que Predictice y apporte ainsi que la documentation afférente.

Les éléments graphiques, les marques, la Plateforme et les documentations associées sont également protégeables par les lois françaises en vigueur sur la propriété intellectuelle, restent la propriété pleine et entière de Predictice et ne peuvent faire l'objet d'aucune reproduction, représentation, extraction totale ou partielle de données et/ou transfert sur un autre support. L'utilisation de robots ou de logiciels visant à les extraire ou surveiller ou copier sans autorisation écrite préalable de Predictice est interdite.

L'accès à la Plateforme et aux Services de l'Abonnement ne confère qu'une licence d'utilisation, non-exclusive et non transmissible au Client responsable des

Utilisateurs Finaux telle que décrite dans les CGAU.

Predictice n'autorise aucunement la reproduction, représentation et plus généralement l'exploitation de tout contenu rédigé par des tiers comme les articles ou commentaires pouvant être mentionnés lors d'une recherche ou du contenu disponible via un lien hypertexte. Le Client et l'Utilisateur Final devront faire la demande aux auteurs en cas de réutilisation d'un tel contenu. Les documents importés et générés par le Client et l'Utilisateur final restent la propriété du Client. Predictice n'a qu'un droit d'utilisation des documents importés et générés pour pouvoir rendre les Services associés.

Predictice et le Client sont chacun seuls et uniques titulaires des droits portant sur leurs noms, marques et logos. Aucune Partie n'effectuera de communiqué de presse sans l'approbation des autres Parties. Cependant une Partie pourra utiliser le nom, le logo ou la marque des autres Parties dans un cadre promotionnel, notamment afin d'annoncer la conclusion du contrat, décrire de manière générale les Services, que ce soit dans sa documentation interne, commerciale ou promotionnelle, son site internet, lors de présentations ou de propositions commerciales. Cette utilisation est conditionnée au strict respect par la Partie utilisatrice de la charte graphique de l'autre Partie.

Les obligations stipulées aux présentes sont applicables pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle de Predictice et pour le monde entier, y compris après la résiliation de l'Abonnement.

ARTICLE 16. DIVERS

Le Client ne cédera ni ne déléguera tout ou partie de ses droits ou obligations aux termes des CGAU sans l'accord préalable écrit de Predictice.

Si une stipulation quelconque des CGAU devait entrer en conflit avec une disposition légale ou réglementaire applicable et/ou être déclarée nulle ou inapplicable par un tribunal compétent, elle sera considérée comme non écrite et toutes les autres stipulations des CGAU demeureront pleinement en vigueur. Les présentes CGAU pourront être modifiées par Predictice à tout moment afin d'adapter son contenu aux nouvelles prestations proposées ou modifier les Services actuels mais également pour adapter les CGAU aux dispositions légales. Les CGAU applicables au Client sont celles en vigueur à la date de la souscription ou du renouvellement de l'Abonnement.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties renonce à se prévaloir d'une stipulation quelconque des CGAU, des Devis, des factures de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation de cette Partie aux droits se prévaloir ultérieurement de ladite stipulation et/ou de demander réparation pour tout manquement à cette stipulation.

ARTICLE 17. CONVENTION DE PREUVE

Les données et informations collectées par Predictice lors de la conclusion des CGAU (notamment l'acceptation des CGAU, de la mise en service des accès aux Services ou à l'espace client, ainsi que les données de connexions, de navigation, de téléchargement et plus généralement d'utilisation des Utilisateurs Finaux), sont conservées par Predictice à titre de preuve. L'archivage de ces données par Predictice est effectué sur un support fiable et durable. Ces informations et données feront foi entre les Parties jusqu'à preuve du contraire. A ce titre, le Client est informé que Predictice peut collecter les adresses IP et les données de connexion des équipements informatiques accédant aux Services, notamment à des fins de contrôle des accès, du respect des droits de Predictice et de preuve de l'exécution et /ou de toute violation du contrat ou des droits de Predictice.

ARTICLE 18. LOI APPLICABLE ET DIFFÉRENDS

Les CGAU sont exclusivement régies par le droit français.

En cas de différend, les Parties conviennent de rechercher une solution amiable. A cet effet, la Partie s'estimant fondée à faire valoir un droit adressera un courrier recommandé avec avis de réception à l'autre Partie.

Si dans un délai de 30 jours à compter de la réception de ce courrier recommandé, le différend demeurerait, compétence expresse est donnée aux tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, même pour les procédures d'urgence ou conservatoires, en référé ou par requête.